








**Banderole de soutien rue de la Combe aux Roucherets**



**Les remerciements des enfants de l'école aux personnels de l'hôpital**

**Réponse du Pr THINES Laurent, neurochirurgien au CHU :**

 Un Grand merci aux enfants de l'école primaire de Serre-les-Sapins de la part de tous les soignants !! 

On voit vos dessins tous les midis en allant chercher notre ration repas.   



## **Les services publics locaux à l'heure du confinement depuis le 17 mars 2020 !**

- Mairie fermée, mais le service continue...
- Ecole, périscolaire et crèche fermés, mais ouverts aux enfants des personnels en première ligne dans la lutte contre le coronavirus.
- Mais la vie continue : inscriptions scolaires pour l'année 2020/2021.

# **INFORMATION**

**Afin de respecter  
les consignes du gouvernement,  
l'accueil de la mairie sera fermé.**

**Pour les urgences d'état civil  
(décès, naissance),  
nous vous remercions de sonner  
pour pouvoir vous ouvrir.**

**Pour toute question,  
veuillez appeler le secrétariat  
de mairie au 03.81.59.06.11  
ou envoyez un mail à  
[mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)**

**En vous remerciant pour votre  
compréhension**



La Mairie

## **INFORMATION**

**L'école et le périscolaire sont  
ouverts uniquement aux enfants des  
personnels soignants et médicaux  
(privé ou public), ainsi qu'à ceux des  
policiers, gendarmes et pompiers**

**La Mairie**



**Et il en est de même pour la crèche  
« A petits pas » qui relève du SIVOM.**

**INSCRIPTION  
de votre enfant à  
l'école  
POUR 2020/2021**

**du 20 avril au 15 mai 2020**

**Dans le contexte exceptionnel, les inscriptions se feront par mail :  
[mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)  
03 81 59 06 11**

**Les familles devront faire parvenir à la  
mairie : nom, prénom, date de naissance et  
niveau de classe de l'enfant  
ajouter en PJ :  
justificatif de domicile (facture EDF, avis  
d'imposition...)  
livret de famille  
(parents + enfant à scolariser)**

**A l'issue de l'inscription à la mairie,  
prendre contact avec l'école :  
[ecole.serre-les-sapins@ac-besancon.fr](mailto:ecole.serre-les-sapins@ac-besancon.fr)  
03 81 59 91 16**

**Pour les familles ne disposant pas  
de matériel informatique ou  
connexion internet, mettre tous les  
documents sous enveloppe et  
déposer dans la boîte aux lettres de  
la mairie de Serre les Sapins.**

**Documents à fournir :**

**Nom, prénom, date de naissance et niveau  
de classe de l'enfant,**

**justificatif de domicile (facture EDF, avis  
d'imposition...)**

**livret de famille**

**(parents + enfant à scolariser)**

**Prendre contact avec l'école :**

**[ecole.serre-les-sapins@ac-besancon.fr](mailto:ecole.serre-les-sapins@ac-besancon.fr)**

**03 81 59 91 16**

**MERCI DE VOTRE  
COMPREHENSION**

## Diffusion d'alertes :

### A Serre les Sapins, c'est VIAPPEL !

## Inscrivez-vous !

VIAPPEL est un service spécialisé de diffusion d'alertes et d'information sensibles.

Ce dispositif permet notamment de diffuser des messages par téléphone vocal.

Nous avons dernièrement activé ce système pour confirmer que le scrutin du 15 mars avait bien lieu avec la mise en place de dispositifs de protection.

Mais nous n'avons pu contacter que les personnes ayant demandé à bénéficier du service.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) et que vous souhaitez être destinataire des messages de la commune, inscrivez-vous au service VIAPPEL en effectuant la démarche à l'aide du bulletin ci-après :

---

## Inscription au service VIAPPEL

Nom

Prénom :

Adresse (rue et n°) :

### Demande mon inscription au répertoire du service VIAPPEL

N° de téléphone :

Adresse courriel :

Signature

Bulletin d'inscription à adresser à la mairie

- Ou à déposer dans la boîte à lettres
- Ou à envoyer par courriel à [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)
- Ou à envoyer par fax au 03 81 59 91 41



# Sommaire

## Edito du maire

---

1. A l'heure du coronavirus

## Actualités

---

10. Elections municipales et intercommunales, Résultats et suites
14. La circulation au cœur de Serre les Sapins

## Aménagement

---

15. Grands travaux, Objectifs atteints...merci à tous !
26. Aménagement des places du Sergent et de la mairie
29. Urbanisme : bilan
31. Cimetière : création de nouveaux caveaux et réaménagement des allées
34. A la ZAC et à l'école, deux aménagements importants
  - 35. Des équipements de loisirs pour la ZAC
  - 40. Aménagement d'un parking proche du groupe scolaire

## Communiqués

---

42. Site internet
43. Sauvons l'eau !
46. Rappels
47. Informations pratiques

# A l'heure du coronavirus

Ce bulletin d'informations municipales vous parvient à une date anormale.

Normalement, et tenant compte du calendrier électoral, il aurait dû vous parvenir à la fin de mars ou au tout début d'avril.

Mais l'épidémie, la pandémie du coronavirus qui s'est répandue à une vitesse folle sur toute la planète a tout bouleversé. Par ses conséquences sur la santé et la vie des gens, par les mesures qu'elle a imposées, cette pandémie bouleverse la vie de la majorité des habitants de la planète (alors qu'elle laisse planer les pires craintes pour les peuples des pays pauvres, sous équipés en moyens médicaux et hospitaliers).

Peu d'entre nous, avaient imaginé connaître un jour une telle situation, avec ce qu'elle emporte quand s'impose le confinement !

Dans nos sociétés dites développées, à force de progrès et de protections, nous nous forgeons une espèce de conviction, de culture collective du « risque zéro ». La modernité, la science, l'arme nucléaire et sa dissuasion, la médecine, nos systèmes sociaux,... sont censés nous protéger de tout !... Tout au moins, nous, habitants de pays riches !...

C'est ça notre culture, c'est ça notre conviction collective dominante... qui nous conduit à être surpris par tout ce qui peut nous atteindre, à ne pas l'admettre,... C'est forcément de la faute à quelqu'un !...

Et pourtant, les risques et les aléas font partie de la vie de l'humanité.

Il est d'ailleurs probable que nos propres comportements nous exposent dans un avenir proche aux pires cataclysmes liés aux changements climatiques notamment.

Et, nous avons la mémoire courte, et sommes aveugles et sourds à ce que répètent ceux qui savent.

Nous avons la mémoire courte quand nous oublions des épidémies lointaines, ou contemporaines : la peste qui a fait 200 millions de morts et qui a dépeuplé notre région, la variole au 16<sup>ème</sup> siècle qui a fait 56 millions de morts, la grippe espagnole en 1918/1919 qui a fait entre 40 et 50 millions de morts, la grippe de Hong Kong qui en 1968/1970 a fait 1 million de morts, dont 30 000 français en 1969... dont les actualités n'ont même pas parlé, évidemment le sida qui a fait entre 25 et 35 millions de morts depuis 1981,... et pourquoi ne pas ajouter « l'épidémie mécanique » des morts de la route qui se chiffrait à 16 500 morts par an en France au début des années soixante-dix.

Oui, nous avons la mémoire bien courte !...

Et, nous sommes tout autant aveugles et sourds à ce qu'écrivent et disent ceux qui savent.

Et à cet égard, je ne citerai pas un des nombreux scientifiques qui -en permanence- diffusent et répètent des informations.

Je citerai Bill Gates, qui du haut de sa fondation, allait répétant il y a quelques années, que le principal risque que courait l'Humanité toute entière, ce n'était pas les

conflits qui se multiplient et qui sont terribles, pas les famines qui y sont souvent liées, mais le risque d'une pandémie virale, d'un virus nouveau qui se développerait à grande échelle et contre lequel l'Humanité ne disposerait d'aucun traitement.

Voilà une vérité, évidente, qui nous était répétée, mais que nous ne voulons pas entendre, pas même les gouvernements qui ont peut-être failli dans certaines mesures de prévention.

Donc, hélas, le coronavirus, ce fichu covid-19, quelle qu'en soit l'origine n'est pas totalement « imprévu ».

Et, apparu en Chine, nous ne nous en sommes pas vraiment inquiétés, espérant inconsciemment que cela se terminerait bien comme pour le SRAS au début des années 2000, ou comme le H1N1 courant 2010, dont les mutations ont concouru à l'extinction des épidémies qui avaient démarré.

Cette fois l'épidémie n'a pas tourné court, et s'est répandue à grande vitesse (la circulation des hommes et des marchandises sur la planète n'y étant pas pour rien) et nous y sommes confrontés.

Que dire à ce stade de la pandémie, alors que les morts sont chaque jour plus nombreux, et alors que rien ne permet de savoir si cette pandémie aura une fin à brève ou moyenne échéance.

Je crois qu'on peut distinguer trois temps auxquels sont liées les considérations qui y sont attachées :

- Le temps d'avant la pandémie : avec une sévérité absolue envers les gouvernements, les entreprises et nous-mêmes.
- Le temps de la pandémie : nous devons être unis et solidaires pour nous battre tous ensemble, avec reconnaissance envers ceux qui sont « au front ».
- Le temps d'après la pandémie : saurons-nous en tirer les leçons, et les conséquences concrètes, gouvernants, entreprises, et nous-mêmes ?

### Le temps d'avant la pandémie

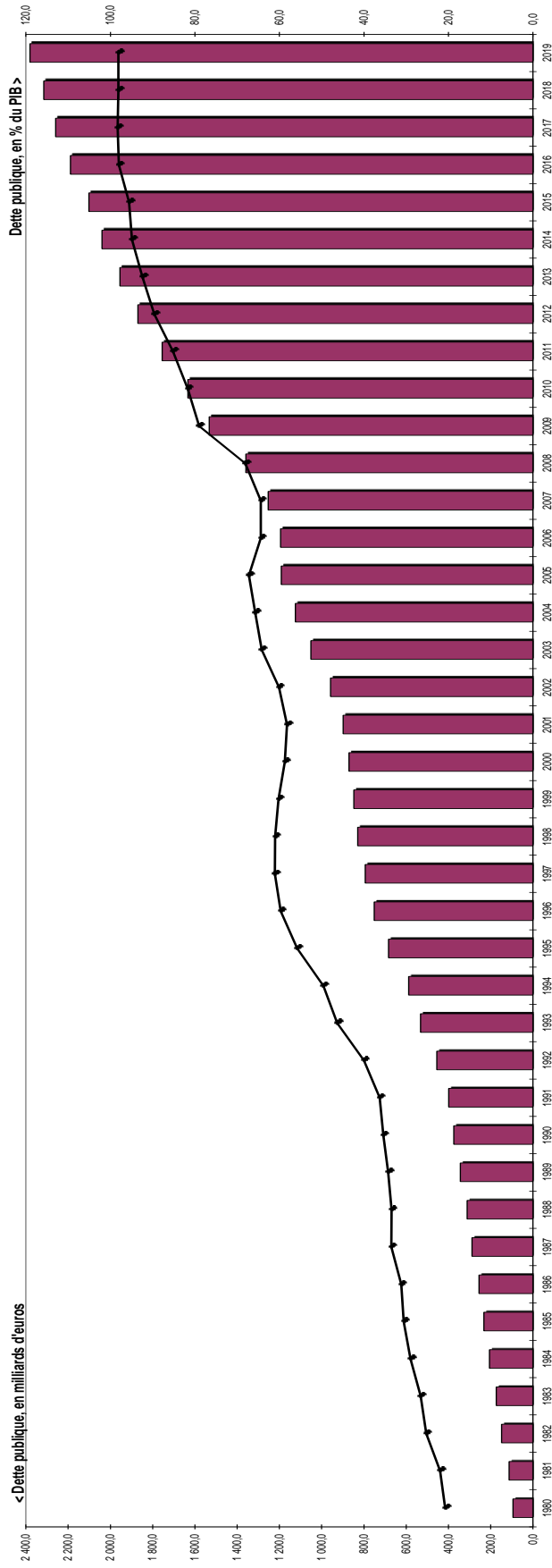
Où nous pouvons, nous devons être d'une extrême sévérité :

- Envers tous les gouvernements qui depuis plus de quarante ans gèrent mal les finances publiques de la France et ont mis le pays dans une situation d'extrême fragilité par son niveau d'endettement, alors qu'il faudrait maintenant disposer d'une totale capacité à emprunter pour financer sans limite le soutien à l'économie et aux habitants.

Et qu'on ne nous dise pas par exemple, que les impôts ont augmenté après la crise de 2008 pour rembourser la dette !

Celle-ci n'a cessé de croître comme vous pouvez le constater dans le graphique ci-après (alors même que durant toute la période l'évolution du Produit Intérieur Brut n'a été négative que deux fois, -0.6% en 1993, -2.9% en 2009 !)

## Deute des administrations publiques au sens de Maastricht sur la période 1980 - 2019



### Deute des administrations publiques au sens de Maastricht

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019									
<b>En milliards d'euros</b>																																																	
Total administrations publiques	94,1	112,4	146,6	173,6	205,7	232,6	255,0	288,3	311,2	343,4	374,9	398,2	454,9	531,7	586,6	663,6	751,4	794,1	828,4	848,0	871,2	898,3	957,8	1 051,4	1 124,6	1 190,9	1 194,4	1 253,1	1 358,4	1 531,8	1 632,7	1 754,7	1 889,5	1 954,4	2 038,9	2 101,3	2 186,5	2 258,6	2 314,9	2 380,1									
<b>En % du produit intérieur brut</b>																																																	
Total administrations publiques	20,8	22,0	25,3	28,6	29,0	30,6	31,2	33,5	34,3	35,4	36,3	40,0	46,3	49,6	55,8	59,7	61,1	61,0	60,2	58,7	58,2	60,1	64,2	65,7	67,2	64,4	64,4	68,1	79,0	81,7	85,2	89,8	92,4	94,9	95,6	96,0	98,3	98,1	98,1										

Source : Insee

### Structure de la dette en % du PIB

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Administration publique centrale</b>	76	76,6	78,9	79,7	80,7	81,5
État	75,1	75,7	76,2	77	78	78,8
Organismes divers d'administration centrale	1	0,9	2,7	2,7	2,7	2,7
<b>Administrations publiques locales</b>	8,8	8,9	9	8,8	8,7	8,7
<b>Administrations de sécurité sociale</b>	10,1	10	10,1	9,8	8,6	8
<b>Ensemble</b>	94,9	95,6	98	98,3	98,1	98,1

### Structure de la dette en Md€

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Administration publique centrale</b>	1 634,4	1 684,2	1 763,4	1 831,8	1 965,1	1 976,7
État	1 615,6	1 664,4	1 702,9	1 768,9	1 841,8	1 911,8
Organismes divers d'administration centrale	20,8	19,8	60,5	62,9	63,3	64,9
<b>Administrations publiques locales</b>	188,8	196,7	200,1	201,2	205,7	210,3
<b>Administrations de sécurité sociale</b>	216,7	220,3	225	225,6	204,1	193,1
<b>Ensemble</b>	2 039,9	2 101,3	2 188,5	2 258,6	2 314,9	2 380,1

Notre pays a-t-il au cours de cette période connu une situation autorisant des suppressions fiscales, à défaut des réductions de charges ?? C'est pourtant durant cette période qu'a été réduit l'impôt sur les sociétés, qu'a été largement démantelée la taxe professionnelle, qu'a été supprimée la vignette sur les véhicules, qu'a été considérablement réduit l'impôt sur le revenu (suppression des tranches basses et des tranches hautes), et qu'est en cours la suppression de la taxe d'habitation. Tous les gouvernements ont toujours préféré diminuer des impôts, et créer des dépenses nouvelles, que de stabiliser, puis réduire la dette en la remboursant.

Vous connaissez l'impact indirect de ces évolutions sur le financement du budget de notre commune (baisse de la DGF depuis le début des années 2010...)

- Sévérité également, envers les gouvernements successifs, envers les entreprises, et envers nous-mêmes. La mondialisation sans barrières suffisantes a exposé progressivement notre pays et nous-mêmes à une dépendance accrue de l'extérieur (au-delà de l'Europe) à propos de besoins stratégiques (on parle beaucoup des masques et des respirateurs actuellement, mais ça concerne tant d'autres besoins).

La négligence des Etats au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en est la cause, mais aussi l'irresponsabilité de puissantes entreprises en quête de gains (je ne parle pas des entreprises, qui après coup, ont été acculées à la délocalisation), et la nôtre qui ne savons pas être assez sélectifs dans nos achats, et qui avons trop recours aux achats dématérialisés venant de

n'importe où !...(Je viens de vérifier l'origine des vêtements que je porte en écrivant ces lignes, c'est très parlant !)

### **Le temps de la pandémie que nous vivons actuellement**

Ce temps ne peut être, ne doit être que celui de l'unité nationale, de la cohésion absolue, de l'application des consignes, de la solidarité et de la reconnaissance envers ceux qui sont « au front ».

Le Président de la République a dit que c'était la guerre ! La formule dérange ? Qu'importe ! Nous devons tous nous battre contre ce virus. Et ce combat n'aura de sens et d'efficacité que s'il est global et cohérent.

Ce n'est donc pas le moment de discuter de tout et pour tout. Les dirigeants du pays sont en responsabilité et éclairés par des scientifiques compétents.

Certes, ils ont, comme nous tous, été victimes d'une certaine impréparation.

Mais ce constat fait, nous devons tous agir à partir des mêmes règles indispensables (il ne revient ni aux maires, ni aux présidents de régions et de départements de vouloir distinguer leurs territoires respectifs par des règles spécifiques, ça n'a pas de sens au-delà de l'utile adaptation des règles générales fixées.)

Nous devons donc, élus et habitants, nous tenir informés des consignes en vigueur, qui peuvent être très logiquement, assez souvent changeantes, et dès lors que nous sommes informés, nous devons appliquer les consignes.

Et ces consignes, qui ont pris une importance particulière avec le confinement, prouvent chaque jour leur efficacité. Nous obtenons les résultats escomptés, ne nous relâchons pas avant que ce soit possible.

A Serre les Sapins, c'est dans ce cadre que nous nous sommes totalement inscrits :

- D'abord en organisant le scrutin du 15 mars selon des modalités sanitaires rigoureuses ;
- Et en adaptant le fonctionnement des services publics locaux au contexte du confinement à partir du 17 mars ;
  - La mairie est fermée au public (ouverture sur demande pour les urgences d'état civil ou autres)
  - Et dans l'esprit d'un plan de continuation des services, les services administratifs n'ont pas cessé de fonctionner mais en mode réduit, et les services techniques, en suspension mais mobilisables ont été en arrêt pendant quelques semaines, et ont repris progressivement les activités en appliquant les règles de protection en vigueur.
  - Et les autres services publics locaux (école, centre périscolaire, et crèche du SIVOM), ne sont restés que très partiellement ouverts, réservés à l'accueil des enfants des soignants, des forces de sécurité et des pompiers.
- Et, en complément de ce qui se fait largement naturellement entre voisins, nous avons lancé un appel à la solidarité pour que personne ne reste démuné durant toute la période du confinement.  
Ce sont ainsi 20 volontaires, qui se sont fait connaître pour faire part de leur disponibilité afin d'apporter une aide à qui en aurait besoin.  
Qu'ils soient ici remerciés pour cet engagement.

C'est également cet esprit de service qui a prévalu à Grand Besançon Métropole avec une attention particulière pour le bon fonctionnement des services de l'eau, de

l'assainissement et des déchets, avec également une continuité de l'ensemble des services, notamment d'urbanisme.

Et, face à la pandémie, heureusement que les services les plus sensibles ont tenu, et tout particulièrement les services de santé et de secours dont les membres ont tant donné pour assumer au mieux leur mission tout en étant exposés à une contamination.

Ils ont toute notre reconnaissance et nous les remercions sincèrement.

Enfin, évidemment, cette pandémie et son confinement, sont à l'origine d'une crise économique gravissime. Semaine après semaine, les pertes économiques croissent, et les coûts d'accompagnement aussi.

Et, en pleine crise, il n'y a pas d'alternative, il faut multiplier les initiatives pour tenter d'aider la plupart des entreprises à franchir le cap extrêmement difficile. C'est là que la bonne ou mauvaise santé financière d'un Etat fait toute la différence.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, l'Etat a engagé un plan déjà renforcé en direction des salariés par le chômage, et en direction des entreprises par des droits à prêts garantis et par des subventions pour les plus petites entreprises.

Tout cela aura aussi des conséquences sur les collectivités locales, dans un premier temps au niveau de GBM pour ce qui nous concerne, puisque GBM :

- Aura des pertes de recettes (transports, certaines taxes, et impôts...)
- Apporte une aide à certaines entreprises
- Et apporte un concours au plan de solidarité territorial organisé par la Région.

Et les semaines et les mois à venir peuvent encore apporter leur lot de difficultés supplémentaires et de soutiens à mettre en

œuvre tant nous pouvons craindre, dans le prolongement de la crise économique dont nous ignorons tout à ce jour de l'ampleur finale, une crise sociale sans précédent.

Mais désormais, avec la perspective d'un début de déconfinement au 11 mai, nous travaillons au sein des collectivités à engager plus rapidement encore l'achèvement de chantiers, et le lancement de nouveaux pour offrir du travail aux entreprises notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Nous assistons à une mobilisation générale pour redémarrer l'économie dans des conditions qui seront très difficiles mais qui est indispensable. Plus l'économie sera à l'arrêt, plus la crise sera grave et durable, plus ses conséquences sociales seront énormes. Il faut donc relancer l'économie tout en assurant la protection de tous ceux qui travaillent.

C'est donc dans cet état d'esprit que nous participons à la réflexion préalable à la réouverture de l'école et du périscolaire dans le cadre des consignes fixées par l'Etat.

### Le temps d'après la pandémie

Nous espérons le connaître bientôt,... mais ce n'est pas sûr hélas.

Si le virus ne disparaît pas, s'il conserve sa dangerosité, ce ne sera qu'un vaccin qui pourra nous protéger et nous autoriser à vivre à nouveau comme avant. D'ici là, nous devons apprendre vite à vivre autrement.

Car dans la perspective de l'après pandémie, nous nous répétons déjà,... que ça ne devrait plus être pareil après.

Espérons que ce soit vrai :

- pour dégager de nouvelles priorités au sein des services publics : après avoir applaudi les soignants tous les soirs, que sera-t-il fait ? pour eux et pour l'organisation de l'hôpital ?

- pour gérer mieux les finances publiques tant c'est stratégique.

Quoi que cette gestion rigoureuse soit vitalemment indispensable, nous pouvons déjà être inquiets ; les uns et les autres se bousculant pour affirmer qu'il n'y aura pas de charges supplémentaires (impôts, taxes, cotisations, souscriptions,...) puisque c'est la croissance qui devrait absorber la nouvelle dette (je vous invite à revenir au graphique relatif à la dette pour comprendre le caractère illusoire de ces affirmations pas très objectives, ni responsables).

- Pour mettre de l'ordre dans la mondialisation économique et faire de l'OMC un vrai instrument d'organisation et pas de destruction. Les gouvernants et les entreprises doivent restaurer et protéger une vraie indépendance européenne.
- Pour que nous sachions tous prendre la mesure des erreurs récentes et infléchir (corriger) nos comportements.

Sachons, nous consommateurs, faire vivre notre économie, c'est-à-dire nos producteurs (de toutes natures, qu'il s'agisse de petites ou de grandes entreprises) et nos commerçants afin de privilégier toujours la proximité et les circuits les plus courts possibles (ou verrons-nous -avec notre concours- le géant américain de la distribution en ligne imposer sa loi, ses lois, et envahir nos routes et nos rues de véhicules de livraison polluants et encombrants ?...)

Ainsi, il nous faut tous ensemble résister au coronavirus aussi longtemps que nécessaire, puis, le vaincre pour aussitôt construire un avenir différent. Exigeons-le des gouvernants et dirigeants, mais exigeons-le aussi de nous-mêmes.

Gabriel BAULIEU  
Maire

**NB** : A l'heure où nous bouclons le bulletin, Grand Besançon Métropole organise une distribution de masques de protection à toute la population. Mais les modalités de l'opération ne sont pas totalement finalisées. Cette opération fera donc l'objet d'une note d'information spécifique.

## Des vertus de l'impôt et des cotisations

Encore une fois, qu'importe les convictions de chacun, toutes respectables, et défendables dans notre République démocratique.

Mais quelques réalités économiques et financières, sont, elles, incontournables, même si foisonnent les affirmations les plus audacieuses.

En quelques phrases, situons l'économie, nos déficits, notre dette...et le rôle de l'impôt et des cotisations.

- En France, la richesse annuelle produite, dont nous pouvons tirer nos revenus et nos capacités à investir, c'est-à-dire le Produit Intérieur Brut, s'élève à environ 2 500 milliards d'euros.

- Ainsi chaque mois, nous produisons un peu plus de 200 milliards d'euros.

Depuis le confinement, l'INSEE dit qu'environ la moitié de l'économie est à l'arrêt, c'est-à-dire que chaque mois passé dans le confinement nous perdons plus de 100 milliards d'euros !

- Chaque année, plus de la moitié de ce PIB est prélevé sous forme de cotisations, d'impôts et de taxes pour financer les budgets sociaux, le budget de l'Etat, des établissements publics et des collectivités locales.

Tous ces budgets finançant à leur tour des rémunérations, des pensions, des prestations et des investissements qui alimentent à leur tour le circuit économique.

- Un problème majeur qu'on passe trop sous silence, c'est le déficit constant du budget de l'Etat depuis plus de 45 ans ! (Alors qu'il n'y a eu que deux années au cours desquelles le PIB a évolué négativement)

Au cours des dernières années, le déficit annuel approche les 100 milliards d'euros... (entre 20 et 25% du budget de l'Etat !!) qui sont dépensés dans le circuit économique et qui correspondent à 4% du PIB.

Ainsi, 4% du PIB annuel est financé par de l'emprunt, par de la dette (avant la crise du coronavirus) !!...

Ainsi, on dit que les prélèvements obligatoires sont excessifs en France ; or, ils ne suffisent pas à payer tout ce qui est attendu collectivement !!!!

- Quand la crise survient (crise financière en 2008, coronavirus et ses conséquences économiques cette année) l'Etat essentiellement (et les collectivités) doit (et tout le monde le lui demande de manière pressante) apporter aides et soutiens pour protéger les banques en 2008, et cette année, les entreprises et leurs salariés.

Face à la catastrophe, on ne compte plus guère, on dépense autant que nécessaire....en empruntant !...

Et là, tous les spécialistes plaident avec force, pour que l'Etat finance, en soutenant avec conviction que ces crédits sont indispensables pour sauver l'économie.

C'est très juste, et indispensable.



Et là, sans le dire, tout le monde considère que les prélèvements obligatoires, que l'impôt, est indispensable et vertueux... il apporte l'oxygène indispensable à l'économie !

Et demain ?...

- Vous aurez la réponse dans la bouche des mêmes.

Les uns affirmant, sans doute contre toute vraisemblance, que le remboursement de la dette, ne nécessitera pas de prélèvements supplémentaires, que c'est la croissance économique qui permettra son remboursement !!... Là, on s'étrangle !...

Et les autres qui ont réclamé à cor et à cri le concours de l'Etat (donc de l'impôt) pour sauver l'économie, s'empressant d'affirmer qu'un alourdissement de l'impôt asphyxierait aussitôt l'économie, les vertus de l'impôt s'évanouissant aussi vite que la menace de la crise et de ses conséquences !! Quelle incohérence !... Quel égoïsme ! Ou quelle irresponsabilité !...

Certes, on ne peut pas nier le fait que tout prélèvement constitue une charge pour tout agent économique (entreprise ou particulier), mais il ne faut jamais oublier de dire que c'est en même temps une ressource économique majeure qui alimente le circuit économique ! (dois-je rappeler ici qu'au cours des dernières années, l'essentiel du PIB a été financé par l'intermédiaire des prélèvements obligatoires, et qu'en plus, 4% de ce PIB a été financé par de l'emprunt, par de la création de dette !!)

Chacun aura compris le caractère indispensable des cotisations et des impôts si on veut faire fonctionner une société comme la nôtre (avec une couverture sociale, des retraites, des services et équipements publics...).

Et personne ne peut nier le rôle majeur de ces ressources pour l'économie.

En réalité, globalement, ce qui est très dangereux pour tous, c'est de dépenser publiquement excessivement en temps ordinaire, créant ainsi de la dette qu'il faudra rembourser !

Et alors là, oui, les impôts qui serviront à rembourser la dette ne stimuleront pas l'économie. Mais c'est inévitable que ceux qui poussent à la dette sans limite s'en souviennent demain !

- Et c'est ça qui gangrène la France. Alors que le recours à la dette publique ne devrait être pratiqué qu'en cas de crise, en la remboursant quand l'économie va mieux, les Gouvernements depuis 45 ans se refusant soit à supprimer des dépenses de l'Etat, soit à prélever davantage d'impôts (ou les deux à la fois) n'ont fait qu'alourdir la dette chaque année jusqu'à l'avoir amenée au niveau de 100% du PIB...avant la crise.

- C'est donc un poids considérablement plus lourd que les générations d'actifs auront à porter et à rembourser.

Mais le pire, c'est la menace, la menace d'un emballement des taux, qui ferait soudainement exploser le coût annuel de la dette qui dépasse déjà 40 milliards d'euros avec les taux très bas que nous connaissons actuellement.

- Bref si l'impôt est vertueux quand il faut sauver l'économie, il ne devient pas soudainement asphyxiant quand l'économie serait moins en difficulté.

Il n'y a en réalité que des prélèvements obligatoires vertueux à la condition qu'ils soient appelés avec discernement (je vous renvoie à l'article XIII de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de

leurs facultés.») et de manière appropriée, dans un constant souci d'équilibre...durable et responsable.

Tous les acteurs économiques y ont intérêt.

Ce sont les dérives de la dette alors qu'il n'y a pas de crise qui, seules sont sources non seulement d'illusion, quand on la crée, mais aussi d'alourdissement de l'impôt sans stimulation économique quand il faut la rembourser.

## Actualités

### Elections municipales et intercommunales...

## Résultats et suites

Les élections municipales et intercommunales du 15 mars dernier resteront sans doute dans les annales.

Jusqu'à quelques jours les précédant rien ne laissait présager qu'elles seraient soumises à tant d'interférences.

Certes, l'épidémie de coronavirus progressait, le nord de l'Italie était concerné, et quelques épisodes avaient déjà mobilisé localement des moyens en France.

Mais le 11 mars, tout s'accélère avec l'Organisation Mondiale de la Santé qui déclare l'épidémie de coronavirus de pandémie. C'est soudainement la prise de conscience généralisée ; ce qui paraissait loin et aléatoire devient très présent et probable !

Très vite, alors que la question est esquissée, nombre de leaders politiques déclarent que reporter les élections serait inadmissible.

Les élections du dimanche 15 mars sont maintenues et nous recevons en fin de semaine des consignes sanitaires à mettre en œuvre pour l'organisation du scrutin.

Nous organisons les bureaux de vote le samedi en prévoyant tout le dispositif.

Et par l'intermédiaire du système téléphonique VIAPPEL, nous faisons passer un message à tous les contacts répertoriés afin d'une part de confirmer que le scrutin aura lieu, mais surtout pour indiquer qu'un dispositif de protection sanitaire sera mis en place pour éviter toute contamination, et, particularité, que chaque électeur est invité à aller voter avec son stylo personnel pour émarger.

Et, le samedi soir, coup de tonnerre, le Premier Ministre annonce la fermeture des restaurants et salles de spectacle à minuit ! Comme mobilisation pour participer à un scrutin,... il y a mieux.

### ✚ Les élections du dimanche 15 mars

C'est de manière très stricte que sont organisés les bureaux de vote afin qu'une distance suffisante sépare les électeurs, et les électeurs du Bureau de Vote.

Les stylos ne sont pas échangés.

Et les électeurs qui ont été systématiquement invités à se laver les mains avant d'entrer dans le bureau de vote sont invités à le quitter dès après avoir voté et à ne pas se regrouper ensuite.

### Une organisation stricte des bureaux de vote





### ✚ Les résultats des élections du 15 mars

Pour la deuxième fois, (après 2014), dans notre commune qui compte plus de 1000 habitants, l'élection a été organisée sous la forme d'un scrutin de liste composée paritairement d'hommes et de femmes.

Ce mode de scrutin, nous le savons, est frustrant pour quelques-uns, car il prive ceux qui excellent du pouvoir de « rayer » tel ou tel candidat, du pouvoir « d'éliminer »... alors même, au fond que l'enjeu d'une élection municipale ce n'est pas de qualifier des individus, mais d'élire une assemblée, une équipe susceptible de bien gérer la commune pendant six ans.

Autrement dit, le rôle d'une élection, essence même de la démocratie, ce n'est pas nécessairement d'organiser une compétition - parfois un pugilat- électoral.

En effet, ce qui caractérise une élection, c'est que ce soit le corps électoral, les citoyens qui confient une responsabilité, qui donnent un mandat. Là est l'essentiel, là est l'expression d'un régime démocratique ; il est indispensable de le dire ; il est fondamental que chacun l'ait bien présent à l'esprit,... pour pratiquer,... pour défendre concrètement cette prérogative citoyenne majeure.

Tous les électeurs de Serre les Sapins, qui ont fait l'effort de voter le 15 mars, l'ont parfaitement compris,... nous devons les en féliciter...

Mais à ce scrutin de liste, (donc sans rature, ni surcharge, sans panachage) s'est aussi ajoutée -comme dans la plupart des communes du Grand Besançon- la présence d'une seule liste de candidats, ce qui -c'est évident- stimule un peu moins la participation.

Tout cela, avec la cascade d'informations inquiétantes diffusées tout au long de la semaine qui a précédé (voir plus haut), constituait un véritable faisceau d'éléments dissuasifs à la participation, à Serre, comme ailleurs.

Les résultats du scrutin sont donc les suivants :

Electeurs inscrits	1188
Electeurs votants	398 (33.5%)
Blancs et nuls	80
Suffrages exprimés	318

Liste « Serre les Sapins, Demain ! »  
318 (100% des suffrages exprimés et 26.76% des inscrits)

La liste « Serre les Sapins Demain ! » qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés est élue.

Sont donc élus :

- Gabriel BAULIEU
- Valérie BRIOT
- Pascal FABRE
- Véronique GENTILE
- Philippe LECLERC
- Karine CUENOT
- Kévin ALAVOINE
- Vyolaine MARQUIS
- Franck BADOZ
- Florence FARUCH
- Pierre-Edouard BILLOT
- Emilie GUILBAUD
- Julien CUENOT
- Corinne HUART
- Sami FHIMA
- Ludivine POUPEE
- Jean-François MONNET
- Damiana SIRON
- Emmanuel SALVADO

Ainsi que deux suppléants, appelés à siéger au Conseil Municipal en cas de vacance de poste(s) au sein du Conseil :

- Jeannine TOUPANCE
- Philippe SAILLARD

### Analyse

On retiendra évidemment que ce scrutin aura été atypique avec le contexte dans lequel il s'est déroulé.

Avec 33.5% de taux de participation, nous avons connu un taux comparable à celui des autres communes dans le même contexte.

Rappelons qu'en 2014, la participation avait été de 60.5%.

(Et on notera, que dans une commune voisine, en présence de trois listes, la participation n'a atteint que 52%.)

Mais on notera une diminution dans la part des bulletins blancs et nuls qui s'est élevée à 20%/contre 28% en 2014.

Terminons l'analyse par un bref commentaire sur l'engagement des citoyens à s'investir, et à

travailler, beaucoup parfois, pour administrer la commune et l'intercommunalité.

Ainsi, deux choses peuvent être soulignées : d'une part il est difficile de rassembler un groupe de citoyens volontaires pour participer afin de constituer une liste, et d'autre part, si certains regrettaient qu'il n'y ait pas d'autre(s) liste(s), **afin de proposer autre chose aux électeurs**, c'est à chacun que la question est posée, à chaque citoyen, pas à nous qui avons été candidats.

### Des remerciements

Au nom de tous les membres de la liste « Serre les Sapins Demain », je tiens à remercier chaleureusement et sincèrement les électeurs qui se sont mobilisés pour voter dans le contexte rappelé ci-avant.

Ils ont ainsi non seulement accompli leur devoir de citoyens, mais ils ont aussi, pour la plupart, exprimé leur soutien et témoigné leur confiance.

Merci beaucoup, ce soutien nous honore et nous aidera dans l'action.

Et même si c'est un peu prématuré compte tenu de la prolongation du mandat sur laquelle je vais revenir, après avoir remercié les électeurs, je tiens également à adresser des remerciements aux élus sortants, dont le mandat s'achèvera prochainement, pour tout le travail accompli au service de la collectivité et de ses habitants ; et, par-delà les difficultés et quelques incompréhensions rencontrées dans l'exercice de la vie municipale, je tiens à les remercier particulièrement pour leur fidélité, et pour la cohésion de l'équipe sortante, comme en ont témoigné tous les votes du Conseil Municipal pendant six ans.

A ces remerciements collectifs, je tiens à ajouter des remerciements particuliers à l'adresse de Christian BOILLEY qui a décidé de ne pas faire -à nouveau- acte de candidature, après quatre mandats (25 ans) « de très bons et loyaux services » dont deux mandats au poste essentiel de Premier Adjoint, poste par

lequel il a assuré un suivi attentif notamment de l'administration de la commune, et poste auquel il a accepté tout à la fois de me seconder mais aussi de me suppléer chaque fois que mes responsabilités intercommunales me mobilisaient ailleurs. Sincèrement, merci Christian !

Et après avoir remercié les sortants, je tiens aussi à remercier les dix-huit autres membres de la liste « Serre les Sapins Demain » qui constituent désormais, avec moi, le prochain Conseil Municipal.

Merci d'avoir accepté de vous engager pour six ans, et merci pour votre enthousiasme que je souhaite voir perdurer dans l'action, tout en entretenant des relations fondées sur le respect, la confiance, la solidarité et la convivialité.

Je vous remercie par avance pour tout le travail que vous voudrez bien accomplir.

Je vous souhaite, je nous souhaite, plein succès au service de cette belle commune de Serre les Sapins que nous aimons !... Mais je sais que si nous en avons durablement la volonté, il sera au rendez-vous.

### Et maintenant, quelles suites ?

Si le premier tour des élections municipales et intercommunales a eu lieu le 15 mars, le confinement qui a débuté le 17 mars, a stoppé net le processus.

Certes, à Serre, le Conseil Municipal a été définitivement élu le 15 mars, mais la réunion du Conseil Municipal fixée au 20 mars pour élire le maire et les adjoints n'a pas pu avoir lieu.

Ce qui veut dire, que dans un premier temps, en application du Code des Collectivités

Territoriales, la Municipalité (maire et adjoints) est restée en fonction.

Ensuite, une loi d'urgence du 23 mars, complétée par une ordonnance du 1er avril a arrêté les dispositions exceptionnelles suivantes :

- Jusqu'à installation formelle du Conseil Municipal nouvellement élu, c'est le Conseil Municipal sortant dans son entier qui reste en fonction. Les nouveaux élus devant être informés des décisions prises.
- Pendant la période d'urgence, les capacités à réunir tous les élus sont réduites, même si un quorum restreint peut le permettre (ce que le confinement rend toutefois très difficile) ; c'est pourquoi la loi accorde au maire de très larges délégations afin qu'il puisse prendre les décisions indispensables à la bonne administration de la commune (les élus en place et les nouveaux élus doivent être informés).
- Et au plus tard le 27 mai, le Gouvernement fixera par décret la date à partir de laquelle les conseils municipaux élus le 15 mars pourront se réunir pour élire le maire et les adjoints.  
(et c'est en fonction des décisions qui seront prises à propos du 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales et intercommunales dans les communes concernées que pourront être arrêtées les modalités d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine).

Gabriel BAULIEU  
Maire

# La circulation au cœur de Serre les Sapins

## Prendre en compte l'ensemble des usagers de la voirie

En 2018 et 2019, la commune a créé des zones de circulation apaisée, dont des zones de rencontre (rue des Grands Champs et centre village) et une zone 30 (rue Saint-Christophe).

Pourquoi des zones de rencontre ?

**La zone de rencontre** répond à un besoin. Elle permet de mieux tenir compte des usagers vulnérables : les piétons.

C'est une zone ouverte à tous les modes de circulation.

Les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules. Ils sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner.

Dans cette zone, la vitesse des véhicules est **limitée à 20 km/h** et le **stationnement est interdit** hors des emplacements réservés à cet effet.

Les cyclistes peuvent y circuler à double sens.

### Pourquoi une zone 30 ?

**La zone 30** permet de faciliter les interactions entre les différents usagers de la voirie (piétons, cyclistes, automobilistes, etc.)

Les usagers de cette zone doivent adapter leur comportement à la nouvelle physionomie de la chaussée.

Les cyclistes peuvent aussi y circuler à double sens.

Comme son nom l'indique, la vitesse est **limitée à 30km/h**.

## Comment bien circuler dans ces nouvelles zones

Les bandes de roulement de la voirie ont été réduites pour obliger les véhicules, quels qu'ils soient, à ralentir.

Différents équipements ont été mis en place le long de certaines sections de chaussée : caniveaux, dalles alvéolaires.

Les caniveaux permettent l'évacuation des eaux pluviales et les dalles leur infiltration.

Ces installations sont franchissables. Lorsque deux véhicules se croisent sur ces parties de chaussée rétrécie, ils doivent ralentir. Et, le véhicule qui se trouve du côté des dalles alvéolaires et des caniveaux doit se serrer sur le bord droit de la chaussée, et de ce fait, rouler sur les dalles.

Pour cette raison, il est impératif de **ne pas s'arrêter et/ou stationner sur les dalles** qui permettent aux usagers de se croiser.

Dès la reprise d'activité des entreprises concernées, la signalisation verticale et la signalisation horizontale seront finalisées.

Les nouvelles zones sont signalées par les panneaux suivants :



Véronique GENTILE  
Troisième adjointe  
Chargée de la voirie

## Aménagement

---

### Grands travaux,

## Objectifs atteints,... Et merci à tous !...

Trois très gros chantiers touchent à leur fin ou sont achevés: L'aménagement de la Maison du Mieux Vivre (MMV), la requalification des espaces publics du Centre du Village ancien, et les travaux d'extension et de rénovation au Groupe Scolaire.

Ce sont trois très gros chantiers d'intérêt majeur pour notre commune.

Et pour ces travaux d'envergure inhabituelle, nous étions en quelque sorte engagés dans une course contre la montre en ayant affiché la volonté de les voir terminés pour la Saint Sylvestre 2019 ! Les ultimes finitions sont contrariées par le confinement depuis le 17 mars.

Oui, ce fut une réelle course contre la montre car l'ampleur des travaux à faire, dans le laps de temps fixé constituait un véritable challenge, même pour la MMV dont le calendrier de réalisation a été totalement bouleversé suite à la défaillance d'une entreprise.

Course contre la montre, ... challenge....., et course d'obstacles pourrions-nous ajouter... oui, ce fut tout ça à la fois, ... et nous avons l'immense satisfaction dans ce bulletin de pouvoir constater, avec vous tous, que nos objectifs très ambitieux, que ce soit dans l'importance des travaux, ou que ce soit dans leur calendrier très contraint, ont été atteints.

C'est une vraie satisfaction et d'abord un réel soulagement que ressentent ceux qui ont porté ces dossiers.

C'est pourquoi je veux dire ma reconnaissance et mes remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce succès, les élus en charge des dossiers, les instances maîtres d'ouvrage, les entreprises engagées et leurs collaborateurs dévoués, les maîtrises d'œuvre, et les financeurs des projets aux côtés de la

commune et tous les riverains et/ou usagers qui ont subi, et supporté des désagréments, et qui l'ont fait avec élégance et compréhension (ce qui est le cas de l'immense majorité), merci à tous.

Je reviendrai sur ces remerciements en conclusion.

Je n'exposerai pas à nouveau chacun des projets dans ces colonnes. A cet égard, je vous invite à vous reporter aux précédents Bulletins depuis celui de décembre 2018.

Toutefois un point de situation apparaît nécessaire pour chacun...

### Ouverture de la Maison du Mieux Vivre

C'est sur la base du bâtiment édifié en 1971/1972 pour accueillir ce qu'on appelait alors la Maison Pour Tous, qu'un bâtiment neuf (seuls ont été conservés le soubassement en maçonnerie et la charpente métallique) a été reconstruit rue de la Machotte à proximité du Centre Médico-Social pour y installer et y ouvrir la Maison du Mieux Vivre dont l'exploitation



est confiée par convention à l'Association Familles Rurales de Franois/Serre les Sapins.

Dans cette période de transitions multiples (alimentaire, énergétique, environnementale, ...), en perte de repères, « fabricant » parfois de l'isolement, l'ouverture de cette maison, de ce nouveau service, de ce nouveau lieu de vie et d'échanges est une étape sans doute essentielle.

Et aborder toutes ces transitions d'abord par la question de l'alimentation à traiter sous tous les angles est riche de sens, tant l'alimentation est une question fondamentale qui est revenue au premier plan de nos préoccupations dans nos sociétés dites modernes et développées. Dans notre société de gaspillage, de plus en plus de personnes et de familles ne mangent plus à leur faim. Dans notre société moderne de consommation, le « mal manger » devient une des premières causes de dégradation de la santé !

Et dans cette société, nous avons perdu tout lien avec le sens naturel des choses : les produits alimentaires (sauf à leur faire faire le tour de la planète) sont – pour la plupart – disponibles en fonction des saisons, nombre de produits de base ont des vertus depuis longtemps oubliées, etc...

Il y a donc beaucoup à faire pour apprendre, faire connaître, échanger, transmettre les savoirs ... utiles à tous...

Et les questions de l'alimentation débouchent forcément sur les questions de l'eau, de l'énergie, et autres préoccupations transversales...

Bref, à travers la Maison du Mieux Vivre nous voulons offrir à tous les habitants qui le

souhaitent un lieu de participation aux évolutions d'aujourd'hui... dont on nous interpelle au plus haut niveau, mais dont nous souhaitons que chacun(e) puisse devenir acteur, là où nous vivons.

Et tout cela tirera le plus grand profit de toutes les actions d'animation et de rencontres qui sont progressivement mises en œuvre à la Maison du Mieux Vivre.

Car l'ambition de cette Maison, c'est également d'être un lieu ouvert à tous, dont les multiples initiatives contribueront aussi à créer ou restaurer le lien social souvent recherché parce que nécessaire ... y compris en étant le maillon qui permettra à tous de « garder la connexion » avec les multiples services dématérialisés qui créent trop souvent de l'isolement ... invisible !

Une Maison du Mieux Vivre pour Vivre Mieux c'est un espace polyvalent de rencontre et d'accès aux savoirs pour tous, grâce à tous, dans un bourdonnement incessant d'initiatives... bref un espace d'accompagnement face aux défis d'aujourd'hui, mais aussi un vrai espace de vie sociale dans nos communes périurbaines.

Merci à tous, d'avoir mené cette opération à bien malgré les obstacles rencontrés. Merci aux financeurs, merci à la maîtrise d'œuvre, merci aux entreprises, et merci à Pascal FABRE conseiller municipal chargé du dossier.

Pour toutes les informations relatives aux activités et services de la Maison du Mieux Vivre, consultez les informations diffusées par l'Association Familles Rurales de Franois/Serre les Sapins.

La crise sanitaire que nous connaissons, et les adaptations qu'elle imposera, confirment combien il est essentiel de disposer de moyens comme la Maison du Mieux Vivre pour accompagner la population afin que nous changions nos pratiques. En ce sens, le contrat d'avenir proposé pour le mandat municipal 2020/2026, sera l'amplificateur d'action dont nous aurons un besoin accru.

Plan de financement - MAISON DU MIEUX VIVRE			
Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'Ouvrage	6 154,00 €	SUBVENTION PREFECTURE DSIL	83 213,09 €
Maîtrise d'œuvre	28 486,40 €	SUBVENTION REGION EFFILOGIS	66 538,00 €
CT	2 100,00 €	SUBVENTION DEPARTEMENT C@P25	52 000,00 €
CSPS	1 485,00 €	SUBVENTION CAGB FONDS ISOLATION	36 875,00 €
Plans	1 000,00 €		
Travaux	292 700,84 €	TOTAL montant subventions	238 626,09 €
		EMPRUNT CDC	93 300,15 €
		EMPRUNT POUR EQUILIBRE	
Total des besoins	331 926,24 €	Total des ressources	331 926,24 €
TVA	67 080,82 €	Récupération FCTVA sous 2 ans	67 080,82 €
TOTAL	399 007,06 €	TOTAL	399 007,06 €

71,89%

### Extension – rénovation du Groupe Scolaire

Service public capital dans une commune, l'Ecole, de manière constante, bénéficie d'une attention particulière de la commune.

C'est dans cet esprit qu'avec la vigilance qui s'impose à toute dépense, nous veillons à procéder aux adaptations nécessaires du site d'éducation/formation des jeunes générations.

Et c'est au début de l'été 2019 qu'a débuté un chantier portant sur d'importants nouveaux travaux d'adaptation :

**\* Adaptation fonctionnelle** des locaux : extension des espaces de restauration et de l'office, création d'un préau, réfection des sanitaires du rez de chaussée et rénovation des canalisations, extension de la salle de repos de la maternelle, création d'une classe supplémentaire.

**\* Adaptation énergétique** : remplacement de la chaudière (pour une chaudière plus efficiente) et installation de panneaux photovoltaïques.

**\* Adaptation esthétique** : création d'une coursive extérieure sur la façade sud et rénovation des façades anciennes du bâtiment.

Considérant que tout cela a nécessité des travaux d'envergure...et en site occupé, nous écrivions dans le Bulletin de septembre « ce n'est pas simple, mais c'est possible, à force de volonté et de bonnes volontés, avec la perspective de réaliser les travaux de liaison entre les différents locaux durant les vacances de la Toussaint, de terminer l'ensemble pour la fin de l'année 2019. Voilà la belle perspective » !!...

Belle perspective qui a été quasiment atteinte.

Bravo à tous ! ... ce n'était pas gagné d'avance.

Et, à nouveau, je tiens à remercier très sincèrement l'adjointe en charge du dossier (omniprésente sur le site !) et son excellente coordination avec la Directrice de l'Ecole (attentive aux conditions de fonctionnement de l'Ecole), avec la maîtrise d'œuvre, et avec les entreprises, qui avaient tous compris la particularité de notre chantier et ses enjeux !

Et merci évidemment, à la patience, à l'adaptation et à la compréhension des enseignants, des élèves de notre école et de leurs parents.

Plan de financement - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE			
Besoins		Ressources	
Assistance à maîtrise d'Ouvrage	6 348,33 €	SUBVENTION PREFECTURE DETR	229 711,01 €
Maîtrise d'œuvre	62 464,40 €	SUBVENTION DEPARTEMENT C@P25	134 257,00 €
CT	7 200,00 €	SUBVENTION CAGB FONDS ISOLATION	19 239,00 €
CSPS	4 000,00 €	SUBVENTION SYDED	32 612,00 €
AMIANTE - ETUDE SOL	8 640,97 €		
Travaux avec options	773 419,74 €	TOTAL montant subventions	415 819,01 €
		EMPRUNT CDC	446 254,43 €
		EMPRUNT POUR EQUILIBRE	
Total des besoins	862 073,44 €	Total des ressources	862 073,44 €
TVA	159 901,02 €	Récupération FCTVA sous 2 ans	159 901,02 €
TOTAL	1 021 974,46 €	TOTAL	1 021 974,46 €

48,23%

### ✚ Requalification du Centre du Village ancien et aménagement des places de la Mairie et du Sergent.

Chantier d'une ampleur et d'une complexité sans précédent dans notre commune, cette requalification et ces aménagements se sont imposés comme devenant impératifs dès lors qu'il était établi que la compétence voirie allait être transférée à l'intercommunalité (Grand Besançon)

#### \* Pourquoi faire tous ces travaux maintenant ?

C'est sans doute ce sur quoi il faut le plus insister pour la compréhension de tous : Ayant ce projet global en vue antérieurement, nous l'avons fait bondir au 1<sup>er</sup> rang de nos priorités dès 2016 afin de tout engager (et si possible tout réaliser) avant le transfert de la compétence au Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Faute d'accompagnement intercommunal rapide en 2016 et 2017, nous avons pris un peu de retard au début de l'opération, dans la phase étude, pour néanmoins réussir à engager tout le projet avant le transfert de compétence (et ceci en parfaite concertation avec le Grand Besançon).

Il fallait cette réactivité, il fallait ce volontarisme pour mener ce dossier à bien dans sa globalité très rapidement. A défaut, comme les choses sont normalement gérées désormais au sein du Grand Besançon, ce

projet aurait dû être soumis à l'arbitrage du comité de secteur (représentants des 13 communes du secteur ouest du Grand Besançon) concurremment aux projets présentés par les autres communes dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée. Ainsi, dans la meilleure des hypothèses, nous aurions pu réaliser, en tranches successives, les travaux intéressant les rues les plus fréquentées, et sans doute pas les autres, sinon dans un avenir très lointain ! Il fallait donc agir vite tant que nous étions seuls décideurs. Nous l'avons fait, et nous avons été suivis par le Grand Besançon (Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et cofinanceur), par le SYDED qui a assuré la maîtrise d'ouvrage (et qui est cofinanceur) des travaux d'enfouissement des réseaux secs aériens, et par l'Etat (qui apporte une subvention).

#### \* Quels étaient les objectifs prioritaires de ces travaux considérables ?

Pour une totale compréhension du projet, nous vous invitons à vous reporter à tous les Bulletins d'informations municipales depuis décembre 2018.

Rappelons néanmoins les trois objectifs prioritaires poursuivis :

- Renforcer la sécurité et la tranquillité des usagers et des riverains en limitant le trafic automobile de transit, et en l'apaisant par des dispositifs appropriés (plateaux surélevés).
- Embellir le cœur du village ancien, par l'enfouissement de tous les réseaux aériens et

par la rénovation des chaussées et des espaces publics (parmi lesquels, particulièrement, la place du Sergent et sa fontaine, et la place devant la Mairie).

- Mettre à neuf les chaussées, bordures, rigoles et luminaires dans des matériaux de qualité.

Bordures et rigoles sont en béton à parement granit dans les rues du centre stricto-sensu ; elles sont en granit naturel dans les rues de la Machotte et Saint Christophe. Quant aux luminaires, ils sont constitués de candélabres de qualité, dont les têtes sont équipées exclusivement de leds.

Ainsi, avons-nous placé la sécurité au premier rang des objectifs poursuivis...en parfait accord avec les souhaits et attentes des habitants du centre du village. C'est en novembre 2017, qu'une trentaine de ménages de ce secteur nous demandaient de prendre en compte leur grande inquiétude quant à leur sécurité compte tenu du trafic automobile, de la vitesse excessive de certains véhicules, et du non-respect de règles élémentaires du Code de la Route

C'est à tout cela que nous avons voulu répondre par la conception étroite des chaussées (incitant à ralentir) et par la multiplication des plateaux surélevés obligeant à ralentir. Nous voulons contraindre les automobilistes à rouler lentement ; c'est en effet la vitesse qui crée le risque pour les usagers de la route, et pour les riverains.

Par contre, nous avons écarté l'idée consistant à interdire la circulation (de transit) dans un ou deux sens dans la rue des Tertres, ce qui aurait eu pour immédiate conséquence de concentrer tout le trafic sur les rues de la Machotte et Saint Christophe, qui ne sont pas, non plus, des rues « roulantes » et sans inconvénients (étranglements, virage, etc...).

Nous avons voulu une approche équilibrée, traitant avec la même rigueur les trois rues Machotte, Tertres et Saint Christophe.

Tout cela a été présenté en réunion de concertation le 26 septembre 2018 à la mairie, réunion à laquelle ont été conviés tous les habitants du centre du village.

**\* Les résultats sont là... dans les délais fixés.**

C'est à propos de ce chantier que le calendrier était le plus ambitieux. Nos interlocuteurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises) ne nous avaient d'ailleurs pas dissimulé leur scepticisme... malgré lequel ils se sont totalement investis pour relever le défi ... et le gagner.

Oui, il reste des finitions à réaliser, mais l'essentiel des travaux (et c'est peu dire) aura été réalisé pour la fin décembre 2019.

Nous savons bien qu'ici ou là, l'impatience a pu gagner par moment, mais à tous égards nous devons rappeler que vu l'importance et la complexité des travaux (pour leur coordination) ils ont objectivement été réalisés dans un délai très court grâce à la diligence de tous, et grâce à la mobilisation de moyens, parfois exceptionnels (en matériels et en hommes).

Et, aujourd'hui, aux finitions près, les résultats sont là. Ils sont à la hauteur de nos attentes tant au plan esthétique, qu'au plan de la qualité des aménagements. Le cœur de notre village ancien en est profondément changé ; il est plus beau et plus agréable encore. C'est une vraie satisfaction.

Quant aux résultats au plan de la sécurité, ayons la sagesse d'attendre quelque temps pour les apprécier, quand la circulation se sera stabilisée postérieurement à la réouverture complète de nos rues. Mais nous espérons bien, à cet égard également, de bons résultats déjà perceptibles (moins de circulation de transit et vitesse ralentie).

Cette fin de travaux peut donc légitimement laisser place maintenant à la satisfaction de tous (ou tout au moins du plus grand nombre), et au soulagement de tous ceux qui – à un moment ou à un autre – ont subi des

contraintes et/ou des désagréments consécutifs aux travaux.

Avec un tel bilan ce sont essentiellement des remerciements que je veux exprimer, et avec enthousiasme :

Merci à Grand Besançon Métropole cofinanceur de l'opération et à ses services qui ont assuré la maîtrise d'œuvre de l'opération, et sa maîtrise d'ouvrage depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 ;

Merci au SYDED et à son Président pour avoir accepté de procéder à l'enfouissement des réseaux dans la totalité du centre du village ainsi qu'à ses services qui ont piloté l'opération en qualité de maître d'ouvrage.

Merci à l'Etat qui a cofinancé l'opération.

Merci à toutes les entreprises, à leurs cadres et à tous leurs agents qui ont travaillé durement et efficacement dans nos rues, avec généralement, une véritable attention envers les riverains et les usagers.

Merci aux riverains et aux usagers pour leur compréhension et leur patience qui étaient indispensables pour réussir cette opération qui ne pouvait pas ne pas engendrer contraintes et désagréments.

Merci aux services municipaux qui ont donné « le coup de main » quand il y en avait besoin.

Et un grand merci à Philippe LECLERC Conseiller Municipal qui a suivi l'opération d'enfouissement des réseaux secs (et la question des raccordements des usagers) et d'installation d'un nouvel éclairage public, et un grand merci avec mention à Véronique GENTILE adjointe au maire, qui a suivi toute l'opération d'aménagement des rues, et des espaces publics, ... en même temps qu'elle a piloté les travaux réalisés au Groupe Scolaire !...

**N.B.** : Il arrive qu'on nous pose des questions, à propos de la pente des rampants, et de la hauteur des plateaux surélevés.

Ces dispositifs qui ont pour objet de contraindre les véhicules à rouler lentement ne répondent pas à des normes réglementaires ; ils doivent satisfaire à une recommandation énoncée par le Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme contrairement aux « gendarmes couchés » ou aux ralentisseurs trapézoïdaux.

Et pour être efficaces, les rampants doivent être suffisamment abrupts. Mais la confection de ces installations est délicate ; au final, nous demandons que soient rectifiés trois rampants qui sont trop soutenus rue de la Machotte, rue des Tertres, rue Saint Christophe).

Passée la compréhension, pour tous, qu'il faut aborder les plateaux surélevés à vitesse très réduite pour les franchir sans encombre, chacun a parfaitement compris et mesuré leur efficacité pour d'une part, réduire le trafic de transit, et d'autre part, ralentir la vitesse des véhicules circulant dans le village. Et les riverains apprécient.

Désormais, notre attention est particulièrement attirée sur deux voies sensibles : l'ensemble rue des Orbeux/rue des Vociels à proximité du Groupe Scolaire que certains usagers de transit utilise pour éviter le centre du village, et la rue de la Gare qui est la voie la plus fréquentée du village. Dans les deux cas, nous recherchons une solution :

- A proximité du groupe scolaire, nous avons demandé que dans les travaux de maintenance de voirie, les rampants du plateau surélevé du carrefour de la rue des Orbeux/rue des Vociels, soient repris pour les rendre plus dissuasifs ;
- Rue de la Gare, en concertation avec les habitants voisins du carrefour rue de la Combe aux Roucherets, nous recherchons la meilleure localisation pour installer des coussins berlinois (dispositifs existants à la hauteur des écluses de la rue de Pouilley les Vignes).

Enfin, nous attirons l'attention de tous sur la vigilance particulière portée à la conception des chaussées dans les trois grands carrefours réaménagés ; il s'agissait en effet de garantir

leur parfaite fonctionnalité y compris pour les véhicules encombrants (bus, convois agricoles, camions de livraison).

Gabriel BAULIEU  
Maire

### Plan de financement Centre du village

#### Coût de l'opération

Etudes et investigations préalables, payées antérieurement par la commune	48 619,20 € TTC
CSPS	3 024,00 € TTC
Maîtrise d'œuvre + AMO	71 891,50 € (HT)
Marché de travaux (eurovia – tranche voirie) (836 500,25 € HT)	1 003 800,30 € TTC
SYDED (2 tranches)	952 659,00 € TTC
Autres dépenses (calvaire-fontaine)	100 000,00 € TTC
<b>COÛT DE L'OPERATION</b>	<b>2 179 994,00 €</b>

Coût global de l'opération et des opérations préalables : 2 687 313 € TTC

#### Plan de financement (charge nette après récupération de la TVA)

- **Opérations préalables :**
  - Commune pour les réseaux d'assainissement 199 874 € 39,40 %
  - SIEVO pour le réseau d'eau potable 222 891 € 43,93 %
  - Fonds de compensation TVA (Etat) 84 553 € 16,67 %
  - TOTAL 507 318 € 100 %

- **Opération de requalification (financements)**

Commune de Serre les Sapins	994 226,10 €	45,60 %
CAGB (dont 38 K€ de subvention Centre village)	388 159 €	17,80 %
SYDED	249 554,92 €	11,44 %
DETR (Etat)	201 751,88 €	9,25 %
FCTVA	346 302,10 €	15,88 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 179 994,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

# La Maison du Mieux Vivre



## Le groupe scolaire



Vues d'extérieur



Le préau







**Les couloirs**



**Les toilettes**

**Les nouvelles salles du côté de la maternelle**



## Le centre village



Rue des Tilleroyes



Avant

Rue des Tertres



Après



Rue des Picques Agnets



# Aménagement des places du Sergent et de la Mairie (nouvelle)

Parmi tous les aménagements réalisés dans tout le centre du village ancien, quelques-uns concernent des espaces qui demeurent totalement de la compétence de la commune.

Il en va ainsi notamment pour la place du Sergent, et pour la place de la Mairie (nouvelle place).

Ces deux places ayant fait l'objet d'une approche spécifique.

## Aménagement de la place du Sergent

En plus du réaménagement et de la réfection des rues avec dispositifs de ralentissement pour y apaiser la circulation, le parti retenu a consisté à valoriser autant que possible les aménagements réalisés antérieurement, tout en reconfigurant les voies et passages piétonniers pour tenir compte des niveaux contraints particulièrement par les réseaux souterrains.

On peut également apprécier le soin apporté à valoriser les espaces pouvant être végétalisés.

Enfin, malgré les contraintes de niveaux évoqués précédemment, une attention particulière a été évidemment portée à la mise en valeur de la fontaine du Sergent.



Ce qui, au final, est très réussi.

Dans cette démarche, la fontaine en tant que telle a bénéficié d'une profonde restauration et la qualité du grand bassin (abreuvoir) est relevée et assurée par l'installation de jets d'eau et d'un système d'éclairage.

Quant aux autres bassins (lavoir), ils sont, soit affectés au logement des installations techniques, soit conservés en tant que « bassins » fleuris.

L'ensemble, qui bénéficie en outre de la disparition de tous les réseaux aériens, rend bien ; la place du Sergent est désormais une belle place de centre de village, esthétiquement réussie, et fonctionnellement tranquille (les voitures, moins nombreuses, y circulent à vitesse réduite).



## Aménagement de la place de la mairie

Après étude des flux de circulation, l'aménagement poursuit deux objectifs majeurs :

- Organisation d'un nouveau carrefour à trois branches adapté à tous types de véhicules (notamment PL, bus, engins agricoles et de TP,...) supprimant les inconvénients du carrefour actuel (giration difficile pour certains véhicules et pratiques très dangereuses consistant à emprunter de bonne ou mauvaise foi les voies à contresens)
- Sécurisation de l'accès et de la sortie de la mairie en aménageant entre le mur d'enceinte du parking et la chaussée de la rue de la Machotte un espace de type « jardin public » offrant un recul par rapport à la voie et un accès plus sécurisé à la mairie particulièrement lors de cérémonies provoquant une affluence de véhicules et de piétons (cérémonies publiques et privées).

Afin de parfaire le bon fonctionnement du carrefour, après analyse, il a été décidé de « stopper » les véhicules en provenance de Franois, et en provenance de Pouilley, afin de donner la priorité aux véhicules montant la rue St Christophe, ceci évitant particulièrement de contraindre les véhicules importants (PL, bus, convois agricoles et de TP) à un stop, puis à un démarrage en côte toujours difficile à pratiquer. Ce dispositif participant aussi à atteindre les deux objectifs de réduction de la circulation de transit et de limitation de la vitesse des véhicules.

- **La nécessité de déplacer le calvaire**

L'aménagement exposé ci-avant a rendu nécessaire le déplacement du calvaire situé au centre du carrefour rue Machotte/rue St Christophe.

Par-delà l'intégrité du crucifix qui n'était pas assurée, plusieurs raisons ont rendu ce déplacement nécessaire.

En effet, si la requalification des rues du centre du village avait pour premier objectif de renforcer la sécurité des usagers et d'apaiser la circulation, le carrefour St Christophe « autorisait » des pratiques extrêmement dangereuses (non-respect du « stop » et, pire, circulation en sens interdit) et, était d'une pratique difficile pour les véhicules importants (PL et bus). Dans le même temps, la position de la chaussée de la rue de la Machotte sécurisait peu les usagers de la mairie, la sortie du site débouchant immédiatement sur la rue.

C'est pour ces raisons que l'aménagement réalisé aboutit au résultat suivant : la chaussée est unifiée et écartée de la mairie, et le carrefour à trois branches est d'une pratique plus aisée pour les gros véhicules, et son caractère dangereux est notoirement réduit y compris par la pose de deux panneaux « stop ».

Mais ce type de réaménagement a nécessairement imposé de déplacer le calvaire (surmonté d'un grand crucifix) installé là en 1856.

Ce déplacement a suscité quelques réactions et des débats dont il a été rendu compte dans deux bulletins d'informations municipales.

- **Le déplacement et la réinstallation de la croix**

Le Conseil Municipal, en responsabilité, a fait le choix de répondre aux préoccupations exprimées plus haut : sécurité et fonctionnalité du carrefour et de l'accès à la mairie, tout en les conciliant autant qu'il est possible avec l'attachement exprimé envers le calvaire et sa croix installés en 1856.

Il a ainsi opté pour une solution raisonnable en réponse aux différents objectifs à atteindre, cette solution ayant consisté à déplacer de quelques mètres -au sein d'un espace « jardin public » nouvellement créé- le fût en pierre et la croix qui le surmonte. La croix étant

désormais orientée de manière privilégiée dans la double direction de la rue St Christophe et de la rue de la Machotte (en venant de Pouilley les Vignes).

Par ailleurs, conformément au souhait du Conseil Municipal, cette opération de déplacement de la croix a été réalisée par des entrepreneurs de la commune dans le cadre du mécénat d'entreprise :

- RIVA SARL pour terrassement, fondation, dépose et pose du fût en

Pierre qui supporte la croix, et de la croix,

- RABIAN pour la restauration délicate du crucifix et de la croix,
- BISONTINE DE PEINTURE pour la mise en peinture de la croix réinstallée et restaurée.

C'est au cours d'une petite cérémonie organisée sur place le 20 décembre 2019 que la commune a tenu à remercier chaleureusement ces trois entreprises et leurs dirigeants ; à cette occasion une plaque commémorative de ce mécénat a été apposée et dévoilée.



Gabriel BAULIEU  
Maire

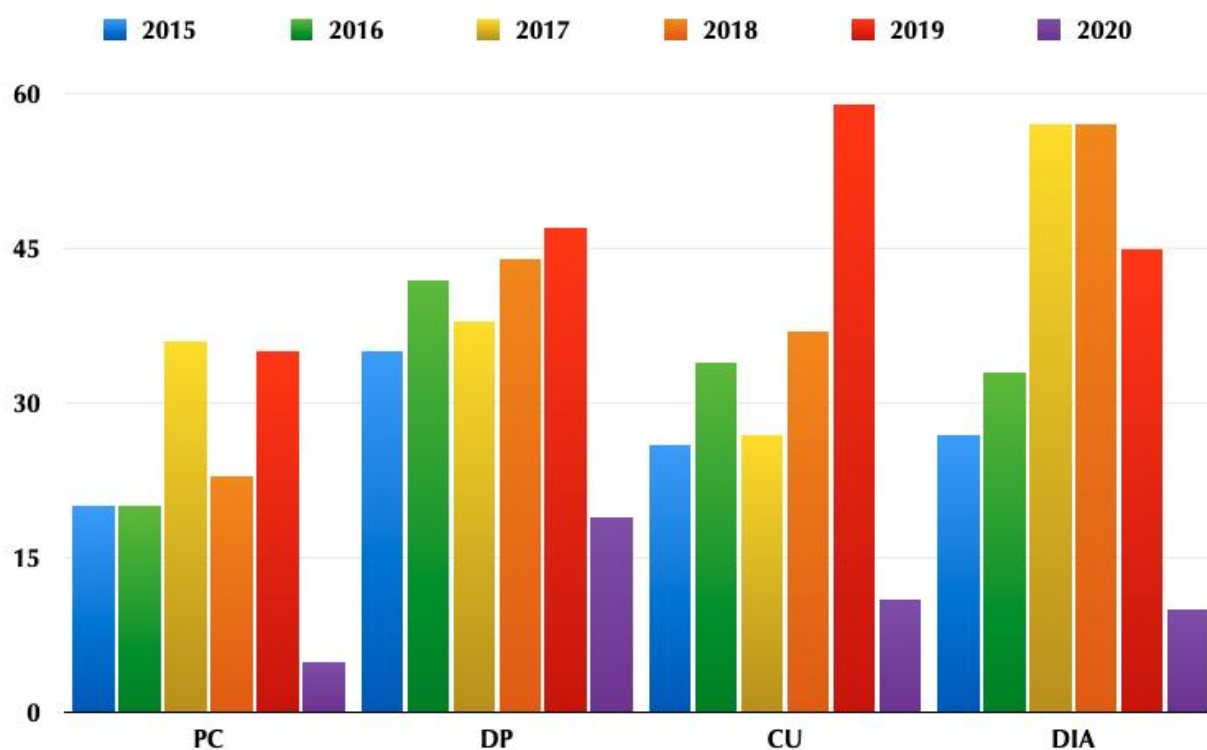
Franck POULAIN Olivier SERRETTE



## Urbanisme : bilan

Depuis le démarrage des constructions sur la ZAC des Epenottes-Champs Franois, nous constatons que le nombre des demandes de PC évolue au rythme de l'avancement des

différentes tranches de travaux, comme vous pouvez le découvrir dans le graphique et le tableau ci-dessous (établis à fin Mars 2020) :



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PC	20	20	36	23	35	5
DP	35	42	38	44	47	19
CU	26	34	27	37	59	11
DIA	27	33	57	57	45	10

Les DIA en 2017, 2018 et 2019 correspondent aux achats de terrains des tranche 2A et tranche 2B de la ZAC. Mais pas seulement : d'autres achats de constructions existantes sont compris dans ce chiffre.

La commercialisation prochaine de la Tranche 3 de la ZAC des Epenottes- Champs Franois, dernière tranche, va certainement confirmer ce constat.

**Pour rappel :**

- **PC (Permis de construire)** pour des maisons individuelles, de la rénovation en collectif, et des bâtiments industriels,

- **DP (Déclaration préalable avant travaux)** : doit être déposée pour toutes les constructions inférieures à 20 m<sup>2</sup>, **mais également** pour toutes les modifications extérieures d'un bâtiment (ravalement de façades, changement de toitures, ouvertures nouvelles, modifications d'ouvertures, etc....) ainsi que pour les clôtures de propriétés, les abris de jardins, etc.... ;

- **CU (Certificat d'urbanisme)** : envoyé par les notaires ;

- **DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)** : établie au moment de la vente d'un bien

puisque la commune est soumise au droit de préemption urbain (DPU) pour toutes les zones U et AU.

Les dossiers sont tous étudiés tous les 15 jours et parfois chaque semaine, par la Commission Urbanisme et instruits, pour la plupart, ensuite, par le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon.

L'année 2019 marque une nette progression du nombre de PC.

Avec la tranche 3 de la ZAC dont les travaux d'aménagement ont débuté, le nombre de PC va encore s'accroître !

Le début de la commercialisation, retardé pour cause de crise sanitaire, est facilité par le nombre d'inscrits sur liste d'attente ! Preuve que la ZAC répond totalement à la demande !

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

# Cimetière :

## Création de nouveaux caveaux et réaménagement des allées

Comme nous vous l'avions présenté dans le bulletin de Décembre, les travaux de

réalisation de nouveaux caveaux sont quasiment terminés.



La crise sanitaire a stoppé les derniers travaux qui consistent en l'apport de terre végétale au

droit du grillage et au remodelage de l'espace en herbe avec engazonnement.



*Les 6 nouveaux caveaux de 4 places*



Une grande partie des allées a bénéficié d'un réaménagement en sable stabilisé :



Et même si cela n'était pas prévu au départ, nous avons également fait réaliser en sable

stabilisé l'espace devant les columbariums, ce qui était nécessaire !



Vers le Jardin du souvenir, des plantations sont venues parfaire le nouvel aménagement réalisé à l'automne :



Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée du cimetière

## A la ZAC et à l'école,

# Deux aménagements importants

### L'aménagement, et la construction, de la ZAC des Epenottes Champs Franois en est à sa troisième et dernière phase.

Ce projet, ambitieux et complexe pour notre commune aura -au final- mis plus de 20 ans pour être mené à bien (12 ans d'études et de préparation, et une dizaine d'années d'aménagement et de construction).

Ce projet d'urbanisation innovante et diversifiée que chacun peut apprécier concrètement a -dès sa mise au point- compris la création d'espaces de sports et de loisirs afin que ce lieu de résidence soit aussi un lieu de vie particulièrement pour les plus jeunes.

Les espaces réservés ont été au fur et à mesure, au moins en partie, mis en forme, enherbés et arborés. Mais les équipements correspondants n'ont pas encore été installés.

La finalisation de ce dossier a nécessité un peu de temps. En effet, c'est lors d'une concertation sur place avec les habitants le 11 septembre 2018, que les équipements ont été choisis comme cela a été confirmé lors de la visite de la ZAC par Mr le Préfet le 18 juillet 2019.

Ensuite, afin de mobiliser les meilleurs financements, par accord entre l'aménageur (SEDIA) et la commune, c'est cette dernière qui a pris la maîtrise d'ouvrage de l'opération et déposé les demandes de subventions auprès de la CAF, de la Région, et du Département, demandes qui ont reçu des réponses favorables.

Et après consultation et mise en concurrence pour la réalisation des travaux, le marché

correspondant a pu être signé très récemment. Les travaux tels qu'exposés ci-après par l'adjointe responsable vont donc pouvoir débiter.

**A Serre les Sapins Comme ailleurs, la gestion du stationnement des voitures à proximité du groupe scolaire est une question récurrente**, sans qu'il soit facile d'y répondre. En effet, s'il s'agit d'un problème d'espaces de stationnement, il s'agit aussi, et peut-être davantage, d'une question de pratique et de comportement de parents automobilistes aux heures -denses- d'entrée et de sortie de l'école. Il est notamment possible de stationner sur le bas-côté de la rue des Vociels jusqu'à la rue de Montevaux. Mais chacun veut pouvoir s'arrêter le plus près possible de l'entrée de l'école.

Néanmoins, nous souhaitons tenter d'améliorer les choses en créant de nouvelles places de stationnement à faible distance du groupe scolaire. Désormais, nous pouvons affirmer que ce sera fait en collaboration avec l'aménageur de la ZAC des Epenottes Champs Franois (SEDIA).

Ainsi, dans le périmètre de la ZAC, sur l'espace le plus proche du groupe scolaire, l'aménageur a accepté de céder à la commune la surface nécessaire à la construction d'un parking de 27 places. Les travaux seront réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC et mis à charge de la commune dans le cadre du bilan financier de la ZAC dont la commune est cofinanceur.

L'adjointe en charge de l'urbanisme présente cet équipement ci-après.

Gabriel BAULIEU  
Maire

## Des équipements de loisirs pour la ZAC

La ZAC des Epenottes – Champs Franois couvre une superficie de 14,7 ha environ destinés à l'accueil d'environ 264 logements de typologies variées et à la création d'un vaste espace vert et de loisirs d'environ 1,3 ha.

Actuellement les tranches 1 et 2A sont aménagées. La tranche 2B est terminée au niveau des viabilisations, avec une chaussée provisoire et les constructions sont en cours. La tranche 3, quant à elle, est en cours de viabilisation.

Le vaste espace vert est aménagé : un « but » permet même d'y pratiquer un sport de ballon !



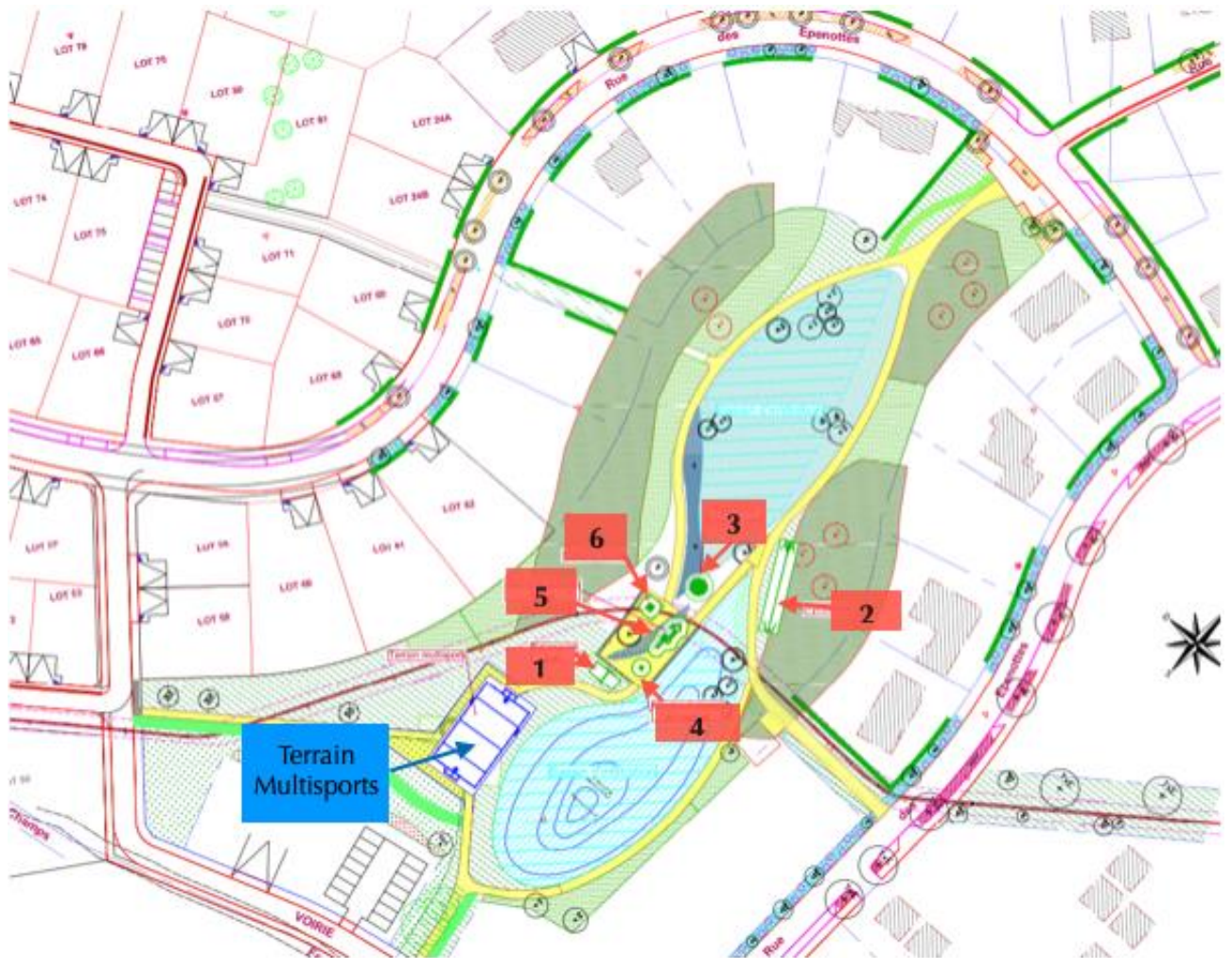
Les cheminements piétons, les placettes sont en stabilisé, et une attention particulière a été portée au choix du mobilier urbain.

Des aménagements d'espace de loisirs et de détente étaient prévus. Mais rien n'était encore décidé. Aussi, afin d'associer les habitants, un atelier participatif a été organisé le 11 septembre 2018.

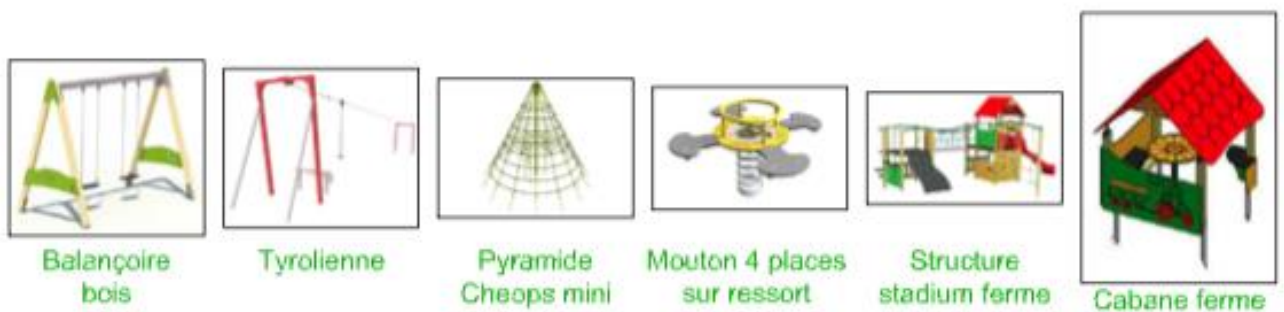
Chacun a ainsi pu s'exprimer sur le choix de l'implantation des aires et le type d'atelier qu'il préfère parmi une liste de jeux et d'agrès.



Il a donc été convenu d'aménager deux espaces :



- Une aire de jeux pour enfants de 0 à 10-12 ans :



1

2

3

4

5

6



**1** - Balançoire bois.



**2** - Tyrolienne



**3** - Pyramide cheops mini



**4** - Mouton 4 places sur ressort



**5** - Structure stadium ferme



**6** - Cabane ferme

Les jeux pour enfants seront répartis sur et autour du square du centenaire.

Cet emplacement participe à la préservation de l'intimité des jardins privés les plus proches.

- Un espace de jeux pour adolescents : plateau multisports



Ce terrain d'une surface de 24,6 x 13,5 mètres, permettra la pratique du Football, Basketball, Volleyball et Badminton.



La structure est composée d'acier galvanisé et le sol est un gazon synthétique d'une épaisseur de 24mm.

Les travaux devraient débuter très prochainement. Ils dureront environ 8 semaines.

Nous espérons que tous ces aménagements feront le bonheur des petits et des grands car nous sommes très attachés au cadre de vie de chacun !

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme



# Aménagement d'un parking proche du groupe scolaire

Le stationnement aux abords du Groupe Scolaire est une problématique qui est en cours de solution.

En effet, l'opportunité de la Tranche 3 de la ZAC des Epenottes Champs Franois nous a permis de travailler sur un projet en aménageant un lot en parking.



Ainsi, ce sont 27 places environ qui seront disponibles, proches du groupe scolaire.

Cet aménagement a été pensé aussi pour la sécurité de tous les usagers : un sens de circulation facilitera les flux de circulation et le stationnement des véhicules.

La plate-forme est déjà préparée (elle sert actuellement de base de chantier aux entreprises travaillant sur la ZAC) et les aménagements suivront au rythme de l'avancement des travaux de la dernière tranche de la ZAC : la tranche 3.

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Chargée de l'Urbanisme

## Communiqués

# Site internet

De nombreuses informations - mises à jour régulièrement et/ou en fonction de l'actualité - sont disponibles sur le site internet de la commune.

Vous pouvez vous y rendre à l'adresse suivante :

<https://www.serre-les-sapins.fr>

The screenshot shows the homepage of the Serre les Sapins website. At the top, there is a banner image of the town with the commune's logo and name 'Serre les Sapins'. Below the banner, there are navigation links for 'MOT DU MAIRE' and 'CONTACT MAIRE'. The main content area is divided into several sections:

- CONFINEMENT CORONAVIRUS**: A section with the heading 'INFORMATIONS CONFINEMENT CORONAVIRUS' and text: 'Nous vous rappelons que pendant toute la période du confinement, vous pouvez joindre la mairie au **03 81 59 06 11** ou par courriel : **mairie.serre.les.sapins@orange.fr** pour toutes vos demandes ...'
- LE MOT DU MAIRE**: A section with the heading 'LE MOT DU MAIRE' and text: 'Bienvenue sur le site internet de la commune de Serre les Sapins ! Lire la suite'
- AGENDA**: A calendar for April 2020 with a 'VOIR' button.

On the right side, there are sections for 'INFORMATIONS', 'SITES UTILES' (listing Grand Besançon Métropole, DDT du Doubs, Préfecture, and Service Public), 'DIAPORAMA' (with a photo of a church), and 'La Météo de Ma commune'.

On the left side, there is a sidebar menu with categories like 'INSTANCES ET SERVICES PUBLICS', 'VIVRE DANS LA COMMUNE', and 'Actualités'.

Bonne visite !

Valérie BRIOT  
Deuxième Adjointe  
Responsable du site internet

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS ! L'EAU !

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

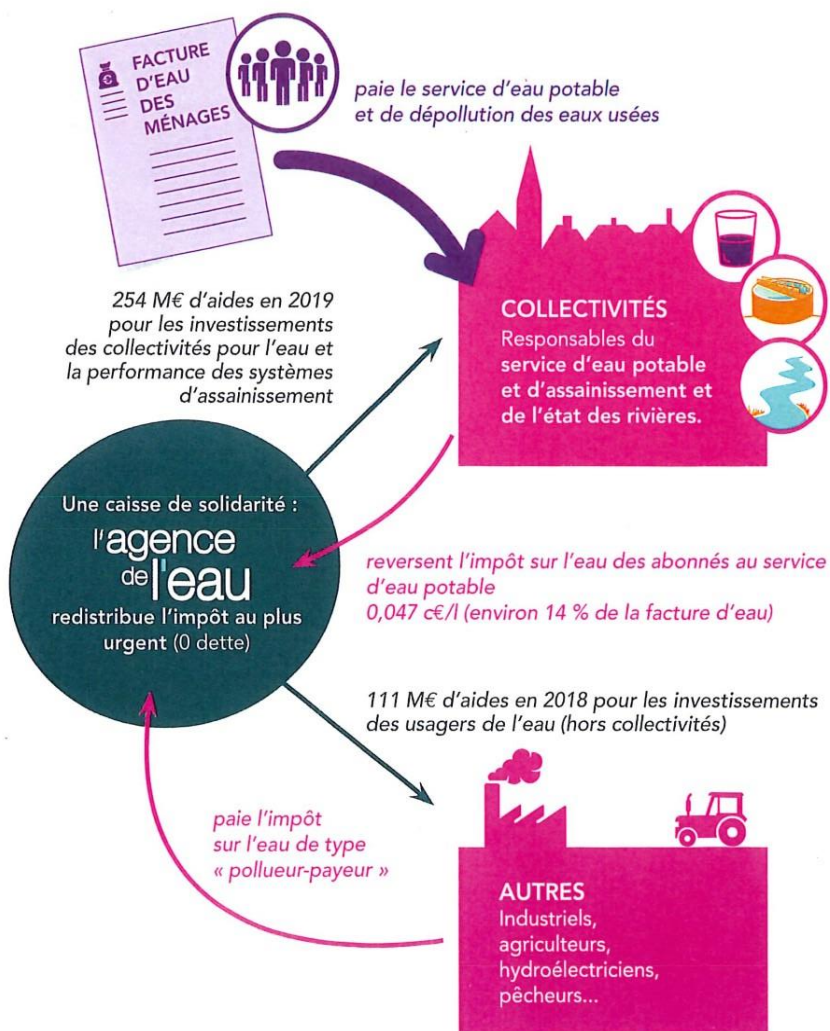
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,76 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,10 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

### ► **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau** (31,7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m<sup>3</sup>, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

### ► **Pour dépolluer les eaux** (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

### ► **Pour réduire les pollutions toxiques** (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

### ► **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable** (5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

### ► **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité** (77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

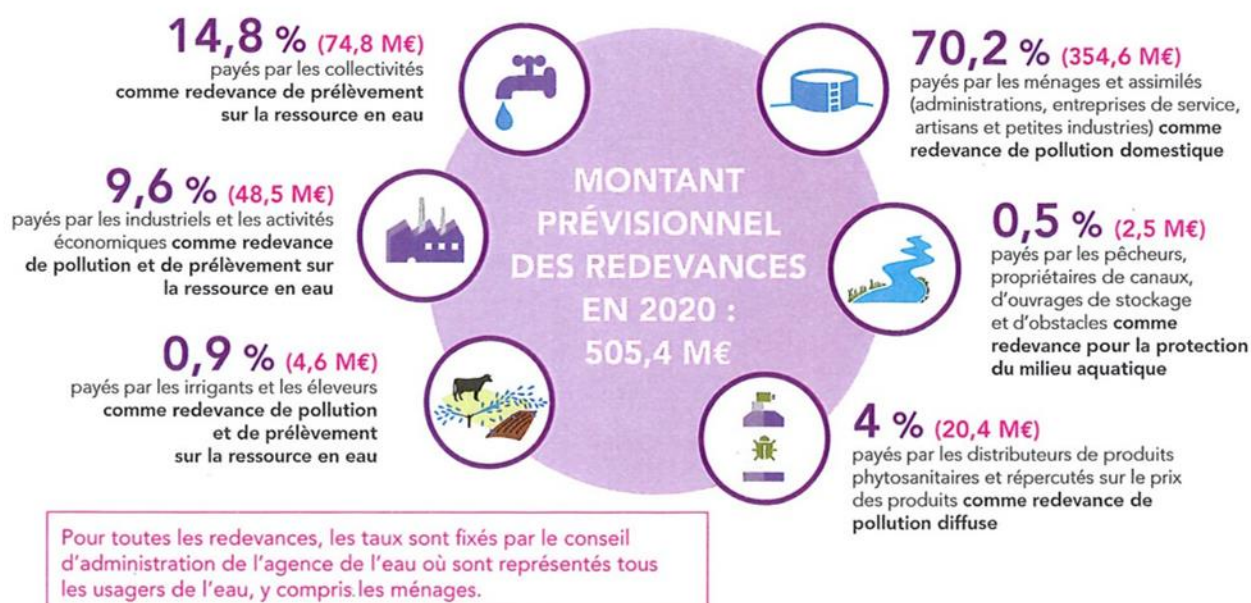
### ► **Pour la solidarité internationale** (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

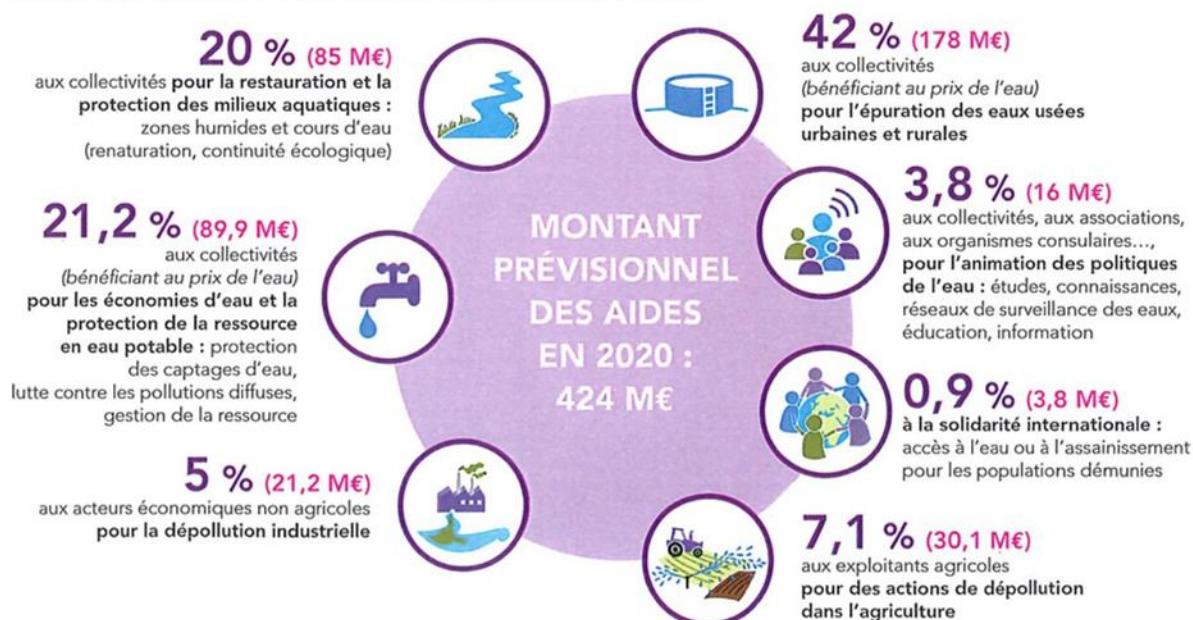
# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

## 2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB).

Découvrez le 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

# Rappels

## Permanence du service ADS (Autorisation du Droit des Sols)

Vous avez un projet de construction ou de travaux ? Vous avez besoin de réponses à des questions sur le dossier à constituer ou sur les règles du PLU ?

Un instructeur du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) du Grand Besançon vous accueille à la permanence de secteur qui se

déroule tous les mardis de 9h à 12h en mairie de Serre-les-Sapins pour préparer votre dossier d'autorisation.

Merci de prendre rendez-vous au préalable en appelant au n° 03 81 61 51 22.

(La permanence du mardi a été suspendue pendant la période de confinement).

## Inscription liste téléphonique Viappel

La commune de Serre les Sapins possède un dispositif d'information et d'alerte par téléphone afin de vous avertir très rapidement et directement si vous êtes concerné(e) par un évènement.

Pour bénéficier gratuitement de ce service il suffit de le signaler et de communiquer votre numéro de téléphone au secrétariat de mairie.

(voir au début de ce bulletin)

## Objets perdus/trouvés

Vous avez perdu quelque chose et vous pensez que vous ne le retrouverez pas... N'hésitez pas à venir vérifier s'il n'a pas été ramené en mairie.

En effet, divers « petits trésors » sont conservés en mairie dans l'attente de retrouver leur propriétaire.

Et si, au contraire, vous avez trouvé un objet sur le territoire de notre commune, ayez le même réflexe et venez le déposer en mairie...

Divers objets s'y trouvent d'ores et déjà !!!

# Informations pratiques

## Secrétariat de mairie de Serre les Sapins

16 rue de la Machotte

Horaires d'ouverture au public :  
Tous les matins, du lundi au samedi inclus,  
De 8 heures à 12 heures

Téléphone : 03 81 59 06 11  
Télécopie : 03 81 59 91 41  
Courriel : [mairie.serre.les.sapins@orange.fr](mailto:mairie.serre.les.sapins@orange.fr)

Permanence des élus (Maire ou adjoints)  
A la mairie :  
Le mercredi de 18h15 à 19h15  
Le samedi sur rendez-vous

## Site internet

<https://www.serre-les-sapins.fr>

## Horaires d'ouverture des déchetteries

### Déchetterie de Pirey

Chemin des Montboucons – 25480 Pirey (à côté du stand de tir de Pirey, sur la RD 75)  
Téléphone : 03 81 88 74 08

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 – 12h20 13h30 – 16h50	8h30 – 12h20 13h30 – 17h50

### Déchetterie des Tilleroyes

43 rue Thomas Edison – 25000 Besançon  
Téléphone : 03 81 41 33 44

Jours d'ouverture	<b>Période hiver</b>	<b>Période été</b>
	1 <sup>er</sup> novembre au 28/29 février	1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre
<b>Lundi au vendredi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -16h50
<b>Samedi</b>	8h30 -12h20 13h30 -16h50	8h30 -12h20 13h30 -17h50
<b>Dimanche</b>	8h30 – 12h20	8h30 – 12h20